

Nombre de Membres
Afférents au Conseil : 19
En exercice : 19
Ayant pris part à la décision : 19

Séance du 30 MARS 2026

N° D2026 022

L'an deux mil vingt-six et le trente mars à 19 H 30, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Bélanda TERACOL, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Pierre BOUTY, Mme Karine DEBEAUNE, Mme Gladys FLAMAND-BAR, M. Christian GARCIA, Mme Christine GREEN, Mme Josette GUERRIER, Mme Marie LABROSSE GROSSET, Mme Caroline LEGOUGE, M. Eric MAISONNEUVE, M. Denis MARC, Mme Vanessa ORGELET, M. Olivier PAOUR, M. Jean-Pierre PILLON, M. Franck ROCHON du VERDIER, Mme Elyanne ROSNER, Mme Bélanda TERACOL, M. Dominique VAGINET, M. Frédéric VIENOT, Mme Flavie WIDMAIER.

Absent(s) excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Mme Christine GREEN

Date de la convocation : 25 MARS 2026

Date de l'affichage : 25 MARS 2026

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2026

Madame le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-15 ;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2026.



Ainsi fait et délibéré ce jour,
Le Maire, Bélanda TERACOL

Le secrétaire de séance, Christine GREEN

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication du 01/04/2026

Accusé de réception en préfecture
001-210103396-20260330-D2026_022-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026